



- ### LEGENDE
- Zones du PLU**
- Ua : Centralité historique à renforcer
 - Ub : Espace urbanisé majoritairement récent à renforcer
 - Uc : Espace urbanisé dont le renforcement doit être maîtrisé
 - Ud : Espace de loisirs ou d'équipement public
 - Ue : Espace urbanisé à vocation d'activités économiques
 - Uf : Secteur urbanisé pour l'hébergement touristique de plein air
 - 1AUa : Secteur d'urbanisation future confortant la centralité
 - 1AUb : Secteur d'urbanisation future à vocation dominante résidentielle
 - Aa : Zone agricole
 - Ab : Zone agricole inconstructible
 - Al : Activités économiques isolées au sein de l'espace agricole (STECAL)
 - Nv : Zone naturelle en fond de vallée
 - Nf : Zone naturelle à dominante forestière
 - Na : Site historique et paysage de l'aéroport-Mangolier
 - Na1 : Anciens hangars à avion, projet de musée (STECAL)
 - Na2 : Lotissement Montairpark (STECAL)
 - Na3 : Pôle hangars à dominante d'aviation de loisirs (STECAL)
 - Na4 : Centre équestre de Kerhaliguen (STECAL)
 - Na5 : Ecole de parachutisme de Vannes Bretagne (STECAL)
 - Na6 : Hangar aéronautique à réhabiliter (STECAL)
 - Na7 : Projet d'accrobranche (STECAL)
 - Na8 : Halles et chapelle de Mangolier (STECAL)
 - Ne : Espace de loisirs ou d'équipement public au sein de la zone naturelle (STECAL)
 - Ne1 : Espace de loisirs ou d'équipement public non constructible au sein de la zone naturelle
- Secteurs de projet**
- Secteur de projet faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Secteur de projet Monterblanc Aéroport
 - Emplacement réservé
 - Trace de principe de liaison douce à maintenir, modifier ou créer au titre du L151-38
 - Ses structurant pour le développement des modes actifs et des transports en commun, possibilité d'élargissement du profil à maintenir au titre du L151-38
- Espaces et éléments contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue**
- Sous-trame aquatique**
- Cours d'eau et berges à protéger au titre du L151-23
- Sous-trame herbacée et milieux humides**
- Zone humide à préserver au titre du L151-23 du CU (source inventaire communal)
- Sous-trame forestière et bocagère**
- Haies à protéger pour leurs valeurs écologiques et/ou paysagères au titre du L151-23
 - Espace Bois Classé au titre du L131-1 du CU
 - Autres boisements à conserver (L151-23)
 - Emplacement réservé pour le maintien des continuités écologiques au titre du L151-41-3° du CU
- Protection et évolution de l'espace rural**
- Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU
 - Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11
 - Jardins et franges d'agglomération à préserver au titre du L151-23 du CU
 - Petit patrimoine (calvaire, four à pain, pigeonnier, etc.) à protéger au titre de l'article L151-19
 - Vestiges de la seconde guerre mondiale protégés au titre de l'article L151-19
- Risques et nuisances**
- Secteur de carrières anciennes ou en cours d'exploitation
 - Marges de recul le long des routes départementales
- Cadastre et fond de plan**
- bâti dur
 - bâti léger

Tableau des Emplacements réservés

N°ER	Objet de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Secteur	Surf (m²)
1	Élargissement de route	Conseil Départemental	RD62	1955
2	Aménagement d'un stationnement	Commune	Ecole / Rue Joachim Lamour	2161
3	extension du parc communal	commune	Le Pont Moris	1771
4	extension du parc communal	commune	Le Pont Moris	2913
5	Création d'une liaison douce	Commune	Est du bourg	2782
6	Accès à un secteur à urbaniser	Commune	Coteaux de Larn er Vain	115
7	Intégration d'une voirie privée au réseau communal	Commune	Le Clos de la Lande	1543
8	Accès à un secteur à urbaniser	Commune	Les Quatre Vents	90
9	Création d'une frange paysagère	Commune	Les Quatre Vents	2311
10	Création d'une liaison cyclable	Commune	Le Norvitz	2501
11	Création d'un accès pour un nouveau quartier	Commune	Corn Er Hoët	975
12	Création d'une liaison douce	Commune	Rue Jean Mermoz	6754
13	Aménagement de carrefour	Commune	Bocra	283
14	Élargissement de carrefour	Commune	Le Cambrigo	73
15	Intégration de liaisons douces au domaine public	Commune	Le Hent Coët	3643
16	Création d'un chemin	commune	Le Gornay	616
17	Continuité boisée au sein de l'agglomération	commune	Abords du Faouëdic	453580

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

COMMUNE DE MONTERBLANC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet arrêté en date du 28 février 2018

Enquête publique du 20 août 2019 au 20 septembre 2019

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du 11 décembre 2019

4.2.4 Document graphique du règlement
Plan général de la commune
Echelle 1/8500